

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt six**

*le : trente et un mars à 18 heures 00*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Anne-Marie WANIART, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026.*

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Vincent BRINDEL, Alain PICQUENOT, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| en exercice | 23 |
| présents    | 22 |
| votants     | 23 |

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI.*

|  |
|--|
| Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture |
| le : 01/04/2026  |
| et de la publication sur le site internet                          |
| le : 01/04/2026  |

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

**N° 26/26**

**OBJET : OFFICE DE TOURISME, MODIFICATION DES STATUTS**

Rapporteur : Monsieur Didier SILVE, adjoint au maire, expose,

Vu les articles L. 2221 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 133-1 et L 133-2 du code du tourisme ;

Vu la délibération n° 15/83 du 26 novembre 2015 portant création d'un service public administratif doté de l'autonomie financière « Office de tourisme de Gassin » ;

Considérant la nécessité d'actualiser les statuts de l'office de tourisme ;

**REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/26 DU 31 MARS 2026 (SUITE)**

La présente modification des statuts répond à un objectif de simplification et d'efficacité opérationnelle pour notre régie de tourisme. Le changement principal réside dans la refonte du conseil d'exploitation, dont la taille est ajustée pour favoriser des débats plus constructifs.

La structure proposée (7 élus titulaires et 2 suppléants et 6 socioprofessionnels et 2 suppléants) assure une gouvernance stable et représentative de la diversité de notre offre touristique. L'adoption de ces statuts est le préalable nécessaire à la nomination immédiate des membres appelés à siéger pour la durée du mandat.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **APPROUVE** la modification des statuts de l'office de tourisme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le Maire,  
Anne-Marie WANIART

La secrétaire  
Séverine VILLETTE